



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique forestiere : Seine-et-Marne

Question écrite n° 31666

## Texte de la question

M Jean-Claude Lefort attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les dangers menacant la foret de Fontainebleau. Classee au titre de la loi du 2 mai 1930 « patrimoine national » du fait de ses richesses quant a la flore et la faune, la foret de Fontainebleau subit aujourd'hui les mefaits de la politique de sylviculture commerciale menee par l'ONF Ce mode d'exploitation uniformise les peuplements forestiers autrefois tres diversifies, augmente l'enresinement, detruit ses richesses et entraine la disparition de son interet scientifique et touristique. Or , cette foret - tres frequentee - doit etre sauvegardee et conservee. Des etudes sont actuellement en cours sur ces questions. Des propositions sont avancees et notamment celle demandant l'obtention d'un statut special permettant l'application d'une sylviculture diversifiee et « naturelle », proposition qui a d'ailleurs recu le soutien de Monsieur le President de la Republique. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre pour apporter une solution positive a ce probleme.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les services de l'Office national des forets ont vu se developper, depuis 1988, des critiques dirigees contre leur gestion de ce massif domanial et, notamment, leur sylviculture, consideree comme exclusivement « commerciale ». Selon ces critiques, dans cette foret, seraient ignorees les directives nationales donnees par mes predecesseurs a l'Office national des forets et qui n'ont cesse d'affirmer que la gestion de la foret domaniale devait assurer la sauvegarde de toutes les potentialites et de toutes les richesses des milieux forestiers. L'examen des critiques, exprimees parfois de maniere excessive, a montre qu'elles reposaient essentiellement sur des impressions visuelles et une connaissance insuffisante des realites forestieres. Pourtant, les forestiers n'ont pas menage leurs efforts pour etendre le dialogue avec l'ensemble des partenaires interesses, mais le climat passionnel qui entourait souvent ces debats a conduit le directeur general de l'Office national des forets a demander l'avis d'une commission regroupant, sous l'autorite du professeur Jean Dorst, quelques scientifiques, professeurs au Museum national d'histoire naturelle, reconnus pour leur competence et leur impartialite. Le professeur Dorst lui a remis son avis le 3 avril 1990. Ce dernier releve une convergence d'objectifs entre le ministere de l'agriculture et de la foret et son gestionnaire et les associations regroupant les usagers de la foret. Il ne remet pas en cause, fondamentalement, la gestion du massif. Il propose quelques voies a explorer pour accroitre la diversite biologique de la foret et rendre sa gestion patrimoniale encore plus exemplaire. Des maintenant, un ensemble de decisions ont ete prises dans le sens de ce rapport : d'une part, j'ai demande au prefet de Seine-et-Marne de constituer le dossier de classement en foret de protection du massif de Fontainebleau et de me soumettre, ainsi qu'au ministre de l'equipement, un projet d'instruction relative a la conception et a la gestion du reseau routier a l'interieur et autour du massif forestier car le developpement rapide de la circulation, notamment de poids lourds, est en passe de destructurer ce massif forestier ; d'autre part, j'ai demande, dans le cadre d'une directive particuliere approuvee le 21 mars 1991 et redigee en tenant le plus grand compte du rapport Dorst, au directeur general de l'Office national des forets de me proposer une revision anticipee du document d'aménagement qui regit la gestion de la foret de Fontainebleau jusqu'en 2000. Pour tenir compte de l'evolution des demandes et des progres des connaissances et des techniques, un nouvel aménagement prendra effet en 1995. Il sera appuye sur des analyses approfondies auxquelles les specialistes scientifiques competents seront etroitement associes. Sans renoncer au rajeunissement indispensable de la

foret, les traitements sylvicoles tiendront le plus grand compte des paysages qu'ils chercheront a preserver dans toute leur richesse et leur diversite ; en particulier, l'impact visuel des coupes de regeneration sera limite. L'elaboration de cet aménagement constituera une excellente opportunit e pour developper le dialogue entretenu tant par les services du ministere de l'agriculture et de la foret que par ceux de l'Office national des forets avec l'ensemble des partenaires et usagers interesses par l'avenir de la foret domaniale de Fontainebleau, et, generalement du massif forestier.

### Donn ees cl es

**Auteur :** [M. Lefort Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question  crite

**Num ero de la question :** 31666

**Rubrique :** Bois et forets

**Minist ere interrog e :** agriculture et for et

**Minist ere attributaire :** agriculture et for et

### Date(s) cl e(s)

**Question publi ee le :** 23 juillet 1990, page 3430